Signature d’un accord de coopération entre les agences sanitaires française et japonaise

9 novembre 2015

Un accord de coopération a été conclu en octobre 2015, pour une durée de 5 ans, entre l’Anses et son équivalent japonais, la Food Safety Commision of Japan (FSCJ). Cette collaboration aura pour objectif de partager des données dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, et notamment sur l’évaluation des risques, dans les domaines d’intérêt communs aux deux agences : microbiologie alimentaire, aquaculture, biotoxines marines et contaminants. La FSCJ a notamment fait des études ces dernières années sur la contamination radioactive des aliments, la contamination des produits de la pêche par la méthyl mercure et les aliments génétiquement modifiés.

Source : Anses